

Gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale - Bilan des activités de l'exercice 1991 - Régularisation des avances trimestrielles

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les dépenses correspondant à la gestion du stationnement et de la fourrière se sont élevées pour 1991, respectivement à 2 891 519,79 F et 901 354,56 F TTC.

En application des conventions passées avec le gestionnaire, les avances consenties au cours de l'année 1991, se sont élevées à 2 996 000 F TTC pour le stationnement et 880 000 F TTC pour la fourrière.

Il apparaît donc un trop versé en faveur de l'activité stationnement, et une insuffisance de provisions pour l'activité fourrière.

C'est pourquoi, il convient d'envisager :

- pour l'activité stationnement, un reversement au profit de la collectivité d'un montant de 104 480,21 F TTC,

- pour l'activité fourrière, un versement complémentaire au profit du gestionnaire, d'un montant de 21 354,56 F TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits suivants :

* en recettes : 104 480 F au chapitre 965/3.21.7339.89068.35000

* en dépenses : 21 355 F au chapitre 942.21.632.20000

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.